AR Prefecture
047-200068930-20250318-D25DSE44-AR
Reçu le 21/03/2025
Publié le 21/03/2025

FUMEL
VALLÉE DU LOT

DECISION:

ENFANCE
DIRECTION DES SOLIDARITES

Affaire suivie par : Jean Paul FRAYSSINOUS

D25DSE44
OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE 24/47 - AMÉNAGEMENT DE L'ALSH DE MONTAYRAL

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1er Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, un audit a été réalisé par le cabinet « Ad3econseil » pour définir des préconisations qui présentent un plan d'actions prioritaires qui permettra une économie d'énergie considérable ;

Considérant qu'une participation de la Mutualité Sociale Agricole 24-47 peut être sollicitée à raison de 20% de subvention du plan de financement des actions citées ci-dessus ;

Le Président de Fumel Vallée du Lot,
Décide

1°) – De solliciter une subvention à la MSA 24/47 d'un montant de 32 321,25€ correspondant à 20% du total des actions envisagées suivant le budget prévisionnel de l'action :

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant HT en €	Nature	Montant HT en €
Travaux	161 606,25	Subventions : ➢ MSA24/ 47 ➢ CAF	 32 321,25 96 963,75
		Autofinancement	32 321,25
TOTAL	161 606,25	TOTAL	161 606,25

2°) – De signer ou d'autoriser Monsieur le Vice-président à signer tous les documents en rapport avec cette demande de subvention.

AR Prefecture

047-200068930-20250318-D25DSE44-AR
Reçu le 21/03/2025
Publié le 21/03/2025

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 18 mars 2025

Le Président
Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 21 mars 2025
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 21 mars 2025

FUMEL VALLÉE DU LOT
34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - **Tél. :** 05 53 40 46 70 - **Fax :** 05 53 71 35 16
www.fumelvalleedulot.com